

Béthanie **Une municipalité grandeur nature**
1321 chemin de Béthanie, Béthanie, QC J0H 1E1

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 10 août 2026, le conseil de la Municipalité de Béthanie a adopté le règlement numéro 308-26 portant sur l'enlèvement de la citation comme bien Patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain situé au 1376 chemin de Béthanie.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité situé au 1321, chemin Béthanie à Béthanie, province de Québec, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur le 10 août 2026.

Donné à Béthanie, ce 10 août 2026.



Tracy Kelly, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Béthanie, certifie par la présente avoir publié, en date du 10 août 2026, l'avis public d'entrée en vigueur du *règlement numéro* 308-26 portant sur l'enlèvement de la citation comme bien Patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain situé au 1376 chemin de Béthanie., en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Entrée du bureau municipal et le site web de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 août 2026.



Tracy Kelly

Directrice générale et greffière-trésorière